

## Conditions de voyage de Bungalow.Net Holidays BV

L'article 1. Application des Conditions Générales L'article 2. Offre et acceptation L'article 3. Erreurs évidentes L'article 4. Retrait de l'offre L'article 5. L'obligation de divulgation des voyageurs L'article 6. Les parties de la réservation L'article 7. Renseignements des tiers L'article 8. Paiement L'article 9. Renseignements L'article 10. Les documents de voyage L'article 11. Changements effectués par le voyageur L'article 12. Annulation du voyageur L'article 13. Changements initiés par Bungalow.Net L'article 14. Exclusion et limitation de la responsabilité L'article 15. Les obligations du voyageur L'article 16. Les frais d'intérêt et de la collecte L'article 17. Plaintes Article 1. Application des Conditions générales Ces conditions supplémentaires s'appliquent à tous les contrats de location de Bungalow.Net. D'autres arrangements ou accords ne sont valables que si elles sont confirmées par écrit par un employé autorisé de Bungalow.Net. Article 2. Offre et acceptation Le contrat est établi dès que le voyageur a accepté l'offre de Bungalow.Net du voyageur. Après la création du contrat, le voyageur reçoit dans les plus brefs délais une confirmation par voie électronique ou en écrit, éventuellement sous forme de facture. Dans le cas des réservations effectuées via Internet, Bungalow.Net a conçu le processus de réservation de telle sorte que, avant d'accepter l'offre, le voyageur soit informé qu'il est en train de conclure un contrat. En confirmant la réservation auprès de Bungalow.Net, le voyageur s'engage à conclure le contrat. Bungalow.Net agit comme intermédiaire dans la réalisation d'un bail entre le propriétaire / propriétaire et le voyageur. Article 3. Erreurs manifestes Les erreurs et fautes manifestes ne lient pas le tour opérateur. De telles erreurs et fautes sont des erreurs et fautes qui - du point de vue du voyageur - ont été ou auraient dû être instantanément reconnus comme tel. Article 4. Retrait de l'offre L'offre de Bungalow.Net est sans engagement et peut être retirée par Bungalow.Net si nécessaire, afin de corriger des erreurs dans le calcul de la somme, ou d'autres

erreurs. Le retrait sera effectué dès que possible mais après notification du voyageur, à qui, Bungalow.Net offrira une alternative. Article 5. L'obligation de divulgation du voyageur

- Le voyageur fournira à Bungalow.Net, avant ou au plus tard au moment de la conclusion du contrat, tous les détails nécessaires et utiles à la conclusion ou l'exécution du contrat, sur lui-même et les autres voyageurs, pour lesquels il / elle a fait des réservations. Les détails incluent le numéro de téléphone du voyageur et son adresse e-mail, si disponible.
- En outre, il / elle devra contenir tous les détails concernant la nature ou la composition du groupe de voyageurs dont il / elle a réservé.
- Si' il/elle ne répond pas à cette obligation d'information et si par conséquent Bungalow.Net est contraint d'exclure ledit voyageur(s) de la participation au voyage, alors les frais seront à la charge du voyageur.

L'article 6. La partie contractante

- Toute personne qui conclut un contrat pour le compte ou au profit d'une autre personne (la partie contractante) est solidairement responsable de toutes les obligations découlant du contrat.
- Toutes les communications et les transactions (y compris les paiements) entre le voyageur(s) d'une part et le voyageur et/ou le bureau de réservation d'autre part sont exclusivement effectuées à travers la partie contractante.
- D'autres voyageur(s) sont chacun responsables de leur propre part.

Article 7. Informations organismes tiers (ou personnes) Bungalow.Net n'est pas responsable des renseignements généraux publiés dans les brochures, publicités, sites Web, photos et d'autres supports d'information dans la mesure où cela a été produit ou publié sous la responsabilité de tiers. Article 8. Paiement

- Lors de la création du contrat, un prépaiement égal à 50.00% du montant total du voyage + assurances conclu.

- Le solde doit être payé à Bungalow.Net au plus tard six semaines avant le jour du départ. En cas de retard de paiement, le voyageur est en défaut. Il sera averti par écrit par Bungalow.Net, après quoi il / elle a une autre occasion de régler le montant à payer dans les 7 jours ouvrables. Si il / elle ne paie pas dans ce délai, le contrat sera considéré annulé (le jour de défaut). Bungalow.Net est alors en droit de facturer les frais d'annulation. Dans ce cas, les frais d'annulation seront déduits de la somme déjà versée.
- Si le contrat est conclu dans les 6 semaines avant le jour du départ, la somme doit être payée immédiatement et en totalité.

Article 9. Informations

- Si le voyageur n'est pas en mesure de prendre part au voyage en raison de l'absence de tout document(s) valide(s), toutes les conséquences résultantes de cela seront de sa responsabilité.
- Le voyageur lui-même est responsable d'avoir les documents nécessaires comme par exemple un passeport qui répond à tous les critères de validité requises, ou, lorsque cela est suffisant, une carte d'identité touristique et tous les visas nécessaires, la preuve des inoculations et des vaccinations, le permis de conduire et la carte verte.
- Le voyageur sera informé de la possibilité de souscrire une assurance annulation et une assurance voyage par ou à la demande du voyageur.

Article 10. Documents de voyage

- Bungalow.Net mettra à la disposition du voyageur les documents de voyage au plus tard 10 jours avant la date d'arrivée, à moins que cela ne puisse être raisonnablement exigé de Bungalow.Net.
- Si le voyageur n'a pas encore reçu les documents de voyage dans les 5 jours ouvrables avant le départ, il / elle en informera Bungalow.Net sans délai.
- Si le voyage est réservé dans les 10 jours avant la date d'arrivée, Bungalow.Net indiquera quand et de quelle manière les documents de voyage seront transmis au voyageur.
- Si le voyageur n'a pas reçu ces documents, il / elle en informera

Bungalow.Net sans délai.

## Article 11. Changements initiés par le voyageur

- Après la création du contrat, le voyageur peut demander la modification du contrat avec Bungalow.Net, à condition que cela est communiquée par écrit et que les frais d'annulation possibles sont pris en compte. Bungalow.Net facturera au voyageur des frais de changement de réservation de € 35,00. Les modifications apportées à une réservation en option sont gratuits.
- Le voyageur peut annuler ou nommer un locataire de remplacement à tout moment, pourvu que ce soit communiquée par écrit et que les frais d'annulation soient pris en compte. Lors de la nomination d'un locataire de remplacement, à la fois les deux parties de la réservation et le nouveau locataire doivent confirmer leur accord par écrit à Bungalow.Net.
- Un changement dans la date de départ ou une réduction du nombre de voyageurs, ça signifie une annulation (partielle). Dans ce cas, aucuns frais de de changement de la réservation ou de la communication sont dus. Demandez Bungalow.Net pour le montant exact dans ce cas.

Article 12. Annulation par le voyageur  
Dans le cas des voyages avec transport à charge du voyageur, vers les logements de vacances tels que bungalows, appartements, bateaux à moteur, voiliers, caravanes et campings, en plus de tout les frais de réservation, les frais d'annulation sont comme suit:

- annulation jusqu'à 42 jours (42e jour exclus) avant le jour du départ: le montant de l'acompte;
- annulation entre 42e jour (inclus) jusqu'au 28e jour (exclus) avant le jour du départ: 60% du prix de voyage;
- annulation entre 28e jour (inclus) et la date de départ: 90% du prix de voyage;
- annulation le jour du départ ou après: le prix complet du voyage.

Les annulations faites en dehors des heures de bureau sont considérées comme faites le jour ouvrable suivant.

Les heures d'ouverture sont: du lundi au vendredi 9h00-17h30 et le samedi 10h00-16h00, sauf les jours fériés reconnus. Article 13. Changements effectués par Bungalow.Net L'offre de Bungalow.Net est composée de périodes disponibles dans les calendriers de location des propriétaires, qui sont responsables de l'exactitude des disponibilité de leur bien de location. En cas d'erreurs dans la disponibilité et / ou dans les prix, Bungalow.Net offrira au voyageur une alternative équivalente. L'équivalence est jugée selon des critères objectifs, en prenant compte des aspects suivants:

- L'emplacement du logement sur le lieu de destination;
- La nature et la catégorie du logement;
- Les installations dans et autour du logement.
- La composition du groupe de voyageurs.

Le voyageur peut exercer son droit de refuser la modification ou l'offre alternative. Dans ce cas, le voyageur est en droit de renoncer à la réservation et de récupérer la somme du voyage (ou, si une partie du voyage a déjà été réalisée, à la restitution d'une partie proportionnelle de celle-ci) dans les 2 semaines. Article 14. Exclusion et limitation des responsabilités de Bungalow.Net

- Bungalow.Net n'est pas responsable des erreurs manifestes qui apparaissent sur des site web des tiers, ou des erreurs dans les informations fournies par des tiers au voyageur.
- Bungalow.Net n'est pas non plus responsable si et dans la mesure où le voyageur a pu réclamer sa perte dans le cadre d'une police d'assurance, tels qu'assurance voyage et / ou assurance d'annulation de vacances.
- Si Bungalow.Net est responsable vis-à-vis du voyageur pour le "manque de divertissement", la compensation ne dépassera pas le prix voyage.
- Les exclusions et / ou limitations des responsabilités du voyageur inclus dans cet article s'appliquent également au personnel de Bungalow.Net, aux bureaux de réservation et aux prestataires de

services concernés, ainsi que leur personnel, sauf si cela est exclus par un traité ou loi.

L'article 15. Les obligations des voyageurs

- Le(s) voyageur(s) est / sont tenus de se conformer à toutes les instructions fournies par Bungalow.Net pour la bonne exécution du voyage et est / sont responsable(s) de la perte causée par un comportement répréhensible de sa / leur part.
- Le critère permettant de juger si le comportement est inapproprié sera la conduite d'un voyageur qui se comporte d'une manière adéquate.
- Le voyageur qui cause ou peut causer de telles nuisances ou de difficultés que la bonne exécution du voyage est ou peut être fortement entravée peut être exclu de continuer le voyage, si celui-ci ne peut pas être raisonnablement nécessaire pour réaliser le contrat.
- Tous les coûts qui en résultent seront assumés par le voyageur dans les cas et dans la mesure où les conséquences de la nuisance ou de la difficulté peuvent lui être attribués. Si et dans la mesure où la cause de l'exclusion ne peut être attribuée au voyageur, la somme du voyage lui sera entièrement ou partiellement remboursée.

Le voyageur est tenu d'éviter ou de limiter toute perte ou dommage. Tout dommage doit être signalé au propriétaire et à Bungalow.Net sans délai. Article 16. Les frais d'intérêt et de la collecte Le voyageur qui ne remplit pas à temps une obligation financière vis-à-vis de Bungalow.Net sera tenu de payer un intérêt légal sur le montant restant. En outre, il / elle sera tenu de rembourser tout frais extrajudiciaires, frais égaux à 15% de la somme réclamée, à moins que ce montant, étant donné le travail de collecte et le montant à payer, soit considéré injuste. Article 17. Plaintes

- Un défaut identifié dans l'accomplissement du contrat doit être signalé in situ et dès que possible, mais absolument dans les 24 heures suivant l'arrivée, de manière à donner l'occasion au voyageur de résoudre le problème. À

cette fin, le voyageur doit signaler le manquement au prestataire de services et par la suite à Bungalow.Net, dans cet ordre. Si le défaut n'est pas résolu dans un délai raisonnable et la qualité du voyage souffre en conséquence, cela doit être signalé sans délai à Bungalow.Net.

- Si un défaut ne peut être résolu d'une façon satisfaisante in situ, le voyageur fournira des possibilités adéquates pour que cela soit enregistré comme une plainte écrite de la manière prescrite (rapport de plainte).

- Le voyageur fournira des informations dans les documents de voyage concernant la procédure à suivre sur place, les coordonnées et la disponibilité des personnes impliquées.

- Si le voyageur ne respecte pas les obligations de déclaration et de rapport de plainte et donc le prestataire de services ou le voyageur n'ont, par conséquent, pas eu l'occasion de remédier au défaut(s), alors son droit à l'indemnisation peut être refusé ou limité.

- Les plaintes déposées après le départ, sans avoir consulté Bungalow.Net à l'avance, exonèrent Bungalow.Net et le propriétaire d'accepter la plainte et / ou de toute autre forme de restitution, à moins que Bungalow.Net n'en décide autrement.

- Si une plainte n'est pas résolue de manière satisfaisante, elle doit être présentée par écrit à Bungalow.Net, avec explications et motifs, dans un délai d'un mois après la fin du voyage ou du service reçu ou après la date initiale de départ. Le voyageur doit joindre une copie du rapport de plainte à cette plainte écrite.

- Si la plainte se réfère à la procédure prévue dans le contrat, il doit être soumis à Bungalow.Net dans un délai d'un mois et doit établir les faits relatifs à la plainte.

- Si le voyageur ne parvient pas à soumettre la plainte à temps, le voyageur ne pourra pas l'accepter que si la présentation tardive ne peut pas être raisonnablement attribuée à la négligence de la part du voyageur. Le voyageur en informe le voyageur de ce fait par écrit ou par voie électronique.

- Sur réception de la plainte, l'organisateur de voyage fournit au voyageur une réponse écrite indiquant que la plainte a été reçue. Une réponse

substantielle sera donnée dans un délai de 2 semaines, y compris la période de traitement prévue. Si cela prendra plus longtemps que prévu pour conclure la plainte, Bungalow.Net informera le voyageur par écrit dans les 14 jours, précisant le moment où le voyageur peut s'attendre à une réponse détaillée.

- Dans la procédure de plainte, Bungalow.Net agit comme un médiateur.

Si une plainte n'a pas été résolue d'une manière rapide et satisfaisante, ou si aucune satisfaction a été donnée à cet égard, le voyageur a la possibilité de soumettre le litige, par écrit, à la Commission des litiges ou à un juge qualifié de la Cour de justice à Zwolle. La loi néerlandaise s'applique à tous les litiges.